

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**Conseil de communauté du **12 novembre 2012**

Délibération n° 2012-3345

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2012 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2013

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

**Rapporteur** : Monsieur Goux**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 novembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 novembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Glérian, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévéque, Mme Levy, MM. Liung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Bolliet (pouvoir à M. Flaconnèche), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Deschamps (pouvoir à Mme Dubos), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à M. Nissanian), Léonard (pouvoir à M. Buffet), Muet (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), M. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Mme Tifra (pouvoir à M. Liung), M. Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert).

***Conseil de communauté du 12 novembre 2012******Délibération n° 2012-3345***

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Contrat de prêt multi-index reconstituable - Financement à court ou moyen terme des équipements pour 2012 au budget principal - Utilisation en trésorerie pour l'exercice 2013**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 octobre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2005-2950 du Conseil du 19 septembre 2005, monsieur le Président a été autorisé à signer un contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'épargne, contrat transféré au Crédit foncier et destiné, tout d'abord, à financer à court ou moyen terme, les équipements de la collectivité et, ensuite, à lui permettre d'ajuster sa trésorerie.

Ce contrat de couverture permet à la Communauté urbaine de Lyon de bénéficier, en conformité avec les circulaires ministérielles des 22 février 1989 et 7 février 1995, de la souplesse d'utilisation des crédits de trésorerie et de la possibilité de consolidation des montants empruntés, imputés alors en section d'investissement, après décision spécifique de l'assemblée délibérante. Ils offrent donc une possibilité d'arbitrage sur les taux d'intérêt par rapport à la ligne de trésorerie ouverte par délibération particulière et l'endettement à long terme classique.

A l'occasion de la clôture budgétaire, en décembre de l'exercice 2012, la Communauté urbaine entend procéder à la consolidation des fonds appelés dans ce contrat, à hauteur de 60 000 000 € au plus, afin de constater, au compte 16, les ressources qui lui ont permis de financer sa section d'investissement au cours de l'exercice 2012.

De même, au début de l'exercice 2013, la Communauté urbaine pourrait procéder à un remboursement anticipé, à hauteur de 60 000 000 € au plus si les circonstances le permettent.

Les fonds correspondants seraient à nouveau suivis à partir de cette date, hors budget, par le comptable dans les comptes financiers, conformément aux circulaires ministérielles précitées.

Ainsi, du 1er janvier au 31 décembre 2013, les fonds prêtés seraient suivis hors budget par le comptable dans les comptes financiers. Les frais financiers (intérêts et commissions) feraient l'objet d'inscriptions budgétaires aux comptes de charges financières (compte 661 du budget principal et du budget annexe de l'assainissement).

Pour mémoire, les conditions financières du contrat en cours, qui viendra à échéance le 1er février 2016, sont les suivantes :

- plafond d'utilisation jusqu'au 1er février 2016 : 60 000 000 €,  
- index de variation du taux d'intérêt :

- . Tempe avec une marge de 0,0775 %,
- . Euribor 1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois + 0,037 %,
- . TAG 1 mois, 3 mois, 6 mois et TAM + 0,0775 % ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

**DELIBERE**

**1° - Autorise** monsieur le Président à encaisser 60 000 000 € à la fin de l'exercice 2012 sur le contrat de prêt multi-index reconstituable du Crédit foncier et à les rembourser dès que possible en 2013.

**2° - Les crédits** budgétaires sont inscrits en recettes pour l'exercice 2012 et seront inscrits en dépenses pour l'exercice 2013 au budget principal - compte 164 49 - fonction 01 - opération n° 2374.

**3° - Autorise** monsieur le Président à mettre en œuvre, du 1er janvier au 31 décembre 2013, le contrat de prêt multi-index reconstituable du Crédit foncier permettant, en utilisation de trésorerie, à l'intérieur de l'exercice budgétaire, des remboursements et des retirages comptabilisés aux comptes financiers, pour un montant maximal de 60 000 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 novembre 2012.**